

FLASH SPECIAL COVID-19 n°11

1^{er} avril 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :
Recueil de vos préoccupations : >>> [Questionnaire](#)

NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale

c.serre@uriopss-bfc.fr - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)

contact@uriopss-bfc.fr

TRAVAILLEURS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX, AIDES A DOMICILE Reconnaissance et Remerciements populaires vous sont également destinés

Tous les soirs à 20h, les habitants sont à leur fenêtre ou à leur balcon et rendent un vibrant hommage au personnel soignant : médecins, infirmières, aides-soignantes, brancardiers,

Ces remerciements sont évidemment pleinement justifiés et ils contribuent selon leurs propres déclarations à remonter un moral qui reste très fluctuant au gré des échecs, des complications, des décès mais aussi des guérisons, des marques de sollicitude, des gestes de solidarité émanant de nombreuses personnes...

[Lire la suite](#)

[Courrier de Patrick Doutreligne, Président de l'Uniopss à l'attention de tous les travailleurs sociaux, médico-sociaux et de l'aide à domicile qui sont particulièrement mobilisés en ce temps de crise sanitaire]

MEDICO-SOCIAL

COVID-19 : Modalités de mobilisation et d'indemnisation des personnels intervenant en renfort dans le cadre du COVID

Vous trouverez, ci-dessous, deux documents :

- [L'arrêté du 28 mars](#) relatif à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans la cadre du COVID 19
- [Une note de la DGS](#) proposant un cadre de référence relatif aux différentes modalités de mobilisation des personnels (MAD, CDD, mobilisation des étudiants, réquisition, bénévole...)

Pour rappel : Plateforme <https://www.renfort-covid.fr/> afin d'y préciser vos besoins urgents en personnels non couverts et vous permettre de disposer des ressources supplémentaires existantes grâce aux nombreux volontaires d'ores et déjà déclarés. Les volontaires correspondant à vos besoins, et disponibles sur votre territoire, seront alors immédiatement alertés par la plateforme et vous serez donc mis en relation.

COVID-19 : REUNION DES ACTEURS DU MEDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL DU 31 MARS 2020 - PERSONNES AGEES // ETABLISSEMENTS

Nous vous prions de trouver ci-dessous le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 31 mars 2020 avec Olivier Véran.

La plupart des éléments annoncés par le Ministre à l'occasion de la réunion se trouvent dans la fiche « stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile »

[Lire le compte-rendu](#)

FICHE ARS (30.03.20)

Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissements et à domicile dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

[Foire aux questions](#) - Pour les adultes et enfants en situation de handicap, la famille et les proches aidants, les professionnels médico-sociaux

>>> [Les dernières mises à jour au 31.03.20](#)

ENFANCE – JEUNES MAJEURS

CRISE SANITAIRE : JEUNES MAJEUR·E·S, UNE QUESTION PERMANENTE ET NON DE CIRCONSTANCES !

Dans le contexte de crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de COVID-19 que traverse notre pays, les jeunes majeur·e·s – qui sont parmi les publics les vulnérables – sont confrontés à de nombreuses difficultés.

Le Collectif « Cause Majeur ! » salue en ce sens l'amendement du gouvernement mettant fin à toute sortie sèche sur l'ensemble du territoire des dispositifs de protection de l'enfance. Interpellant les pouvoirs publics sur les difficultés auxquelles sont confrontées ces jeunes particulièrement aujourd'hui, il plaide pour que cet amendement soit pleinement effectif pendant le confinement et devienne une mesure durable... dès le « jour d'après ! ».

[Lire le communiqué de presse du Collectif Cause Majeur](#) (dont l'Uniopss est membre) qui a été envoyé ce matin aux médias.

INFOS AUX EMPLOYEURS ET SALARIES DROIT SOCIAL

DROIT SOCIAL : REPONSES A VOS QUESTIONS SUR LE COVID-19

Droit social : [réponses à vos questions sur le Covid-19](#) - Mis à jour régulièrement

Retrouvez le QUESTION/REPONSE en Droit Social (régulièrement mis à jour) : [Fiche n°102194](#).

DROIT DU TRAVAIL : LES PROCEDURES INDIVIDUELLES AU TEMPS DU CORONAVIRUS

Depuis le début de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons et l'annonce d'un large confinement par le Président de la République à compter du 17 mars à midi, les employeurs, totalement pris de court, ont dû traiter dans l'urgence et tous azimuts nombre de problématiques.

En matière sociale, outre la protection de la santé du personnel, la mise en œuvre du télétravail ou encore l'instauration du chômage partiel, il a fallu également se positionner sur le devenir des **procédures disciplinaires et de licenciements** en cours ou à venir ... [Lire la suite](#)

*[Article réalisé par **Aurélié FLAHAUT**, Avocat au Barreau de Dijon, Cabinet d'avocats LLAMAS & ASSOCIES, membre du club des partenaires de l'URIOPSS BFC]*

L'UNIOPSS APPORTE SA CONTRIBUTION AU PROJET D'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE VISANT TOUS LES ESSMS

Suite à la publication de l'[ordonnance n°2020-313 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESSMS](#), prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, la DGCS a envoyé, pour consultation, aux fédérations dont l'Uniopss, un projet d'instruction qui précise les assouplissements aux dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables.

Le réseau Uniopss-Uriopss a fait part de [son analyse et de ses commentaires](#) sur ce projet d'instruction. Il a notamment fait les demandes suivantes :

- Demande de précisions au sujet du maintien du financement des ESSMS et en particulier de la notion d'activité prévisionnelle
- Demande de sécurisation financière des ESSMS qui font face à l'épidémie aussi bien en amont (budget dédié, CNR) qu'en fin d'exercice (reprise des dépenses dans le cadre du compte administratif/ERRD)

Demande de clarification des délais de report des procédures budgétaires et administratives dont certains relèvent de l'ordonnance n°313 précitée (4 mois) et d'autres ont été rattachés à [l'ordonnance n°2020-306](#) (procédure d'inspections et de contrôle notamment).

RÉQUISITION DES ESSMS ET DE LEURS PROFESSIONNELS

Le [décret 2020-337 du 26 mars 2020](#) donne aux préfets de département le pouvoir de réquisitionner « *tout établissement de santé ou établissement médico-social ainsi que de tout bien, service ou personne nécessaire au fonctionnement de ces établissements, notamment des professionnels de santé* ». Cette réquisition n'est possible que si l'afflux de patients ou de victimes ou si la situation sanitaire le justifie.

NB : ce décret complète [celui du 23 mars 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

COVID : L'UNIOPSS VOUS INFORME

Retrouvez ci-dessous les recommandations émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des autres ministères concernés à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités (mise à jour régulièrement)

[Consignes générales et communes à tous les secteurs](#)

[Consignes générales aux salariés et employeurs](#)

[Consignes et documents propres à chaque secteur](#)

[Retrouvez les informations régionales sur la gestion de la crise sur les pages dédiées des Uriopss](#)

[Questions des adhérents](#)

[Informations sur les initiatives de nos adhérents/partenaires](#)

[Les sites ressources pour s'informer sur le Coronavirus](#)

[Abonnez-vous à notre Flash Info quotidien](#)

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent
COVID-19 >>> www.uriopss-bfc.fr

COVID-19 : l'actualité à destination des ESMS de BFC

>> Retrouvez toutes les recommandations et informations régionales régulièrement mises à jour

>> Recueil de vos préoccupations : [questionnaire](#)

CLIQUEZ-ICI

Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> **[ACCEDER A CES INFORMATIONS](#)** >>>

Retrouvez les précédentes newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 10](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 9](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 8](#)

>>> **[Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#)** >>>
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

Retrouvez les précédentes newsletters de l'UNIOPSS :

- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°09 du 30/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°08 du 27/03/2020](#)

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : www.uriopss-bfc.fr

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - contact@uriopss-bfc.fr - www.uriopss-bfc.fr